



L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) met le public en garde contre les activités du site web www.first-matching.com, qui propose des investissements sans respecter la législation financière belge.

Les personnes se cachant derrière le site web www.first-matching.com ne sont **pas autorisées** à fournir des services d'investissement en Belgique ou à partir du territoire belge.

En outre, l'offre faite au travers de ce site web présente de **nombreux indices d'escroquerie** et semble s'inscrire dans la lignée des offres d'épargne ou de gestion de patrimoine frauduleuses telles que dénoncées dans la [mise en garde](#) publiée par la FSMA le 1^{er} mars 2019.

Enfin, ces personnes usurpent le nom de l'entreprise d'investissement néerlandaise First Matching Management BV.

Pour ces motifs, la FSMA **déconseille fortement de donner suite aux offres de services financiers** émanant de ce site web **et d'effectuer tout versement** sur un compte communiqué dans ce cadre.

Plus que jamais, la prudence est de mise.

Si vous avez le moindre doute au sujet du caractère régulier d'une offre de services financiers, n'hésitez pas à contacter directement la FSMA via le [formulaire de contact pour les consommateurs](#). N'hésitez pas non plus à avertir la FSMA de toute société suspecte qui n'aurait pas déjà fait l'objet d'une mise en garde de sa part.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/warnings/wwwfirst-matchingcom>